

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

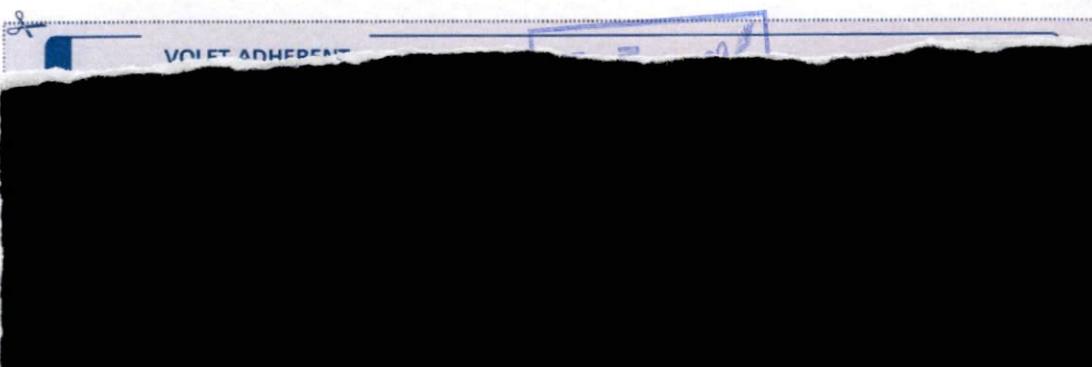
La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent(e)			
Matricule : 458 Société :			
<input type="checkbox"/> Actif	<input checked="" type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom : RIDA MIAJA			
Date de naissance : 02/03/1945			
Adresse : 28 Rue Mohamed la groussi CASABLANCA			
Tél. : 0662461814 Total des frais engagés : 4400,60 Dhs			
Cadre réservé au Médecin			
Cachet du médecin : Dr. M'BARECH LAHLOU Sabah OPHTALMOLOGISTE 124, Bd Rahal El Meskini 5e Etage - Casablanca			
Date de consultation : 26/11/2022			
Nom et prénom du malade : RIDA Amina. Age:			
Lien de parenté : Ame klopie + Lui-même <input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Enfant			
Nature de la maladie : Presbytie ope, dechirage oculaire			
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.			

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : / / Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
26/11/2022	CS + Fo.	15	300 DH	INP : 091090112  Dr. M'BAREK LAHLOU Sabah OPHTALMOLOGISTE 124 Bd Raha El Meskini Etage Casablanca

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

VIOLET ADHERENT

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

CABINET MÉDICAL D'OPHTALMOLOGIE

الدكتورة مبارش لحلو صباح

Dr MBARECHE LAHLOU Sabah

Maladies et Chirurgie des Yeux

Diplômée du CES d'Ophtalmologie

Université de Montpellier France

Ancien Médecin Spécialiste au

C.H.U. Ibnou Rochd Casablanca

Chirurgie Oculaire

Lentilles de Contact

Laser - Angiographie

INP : 091098152



طب العيون



Casablanca, le 26/11/2022

نوراليقين

Dr LAHLOU

Maladies et Ch

Diplômé du CES

Université de Montp

Ancien Médi Spécialis

C.H.U. Ibnol

Ancien Médi à l'Hôpital C

Chirurgie des

Chirurgie

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

71,30

LOT OSEPRV

71,30

75

75

75

Dr Lah Lou Sabah
OPHTALMOLOGISTE
24 Bd Rahal el Meskin
Etade - Casablanca

Lot 490689
Fab 05/12/2022
EXP 04/2025

700,40

124, Bd Rahal el Meskini, 5ème étage, Quartier benjdia Casablanca, CP : 20120

entre MARJANE Liberté, L'OREAL et la Maisons VOLVO

Tél. : 05 22 44 20 64 / 05 22 45 20 64 - Tél. fax : 05 22 44 28 94 - E-mail : lahlou.nourlyakine@gmail.com

en cas d'urgences appelez 0665 07 33 13

لغير تاريخ الفحص

On ne change pas la Date d'Examen

CABINET MÉDICAL D'OPHTALMOLOGIE

الدكتورة مبارش لحلو صباح

Dr MBARECHE LAHLOU Sabah

Maladies et Chirurgie des Yeux

Diplômée du CES d'Ophtalmologie

Université de Montpellier France

Ancien Médecin Spécialiste au

C.H.U. Ibnou Rochd Casablanca

Chirurgie Oculaire

Lentilles de Contact

Laser - Angiographie

INP : 091098152



00162512500060

طب العيون



الدكتور لحلو نوراليقين

Dr LAHLOU Nourelyakine

Maladies et Chirurgie des Yeux

Diplômé du CES d'Ophtalmologie

Université de Montpellier France

Ancien Médecin Spécialiste au

C.H.U. Ibnou Rochd Casablanca

Ancien Médecin Chef et Chef de Service

à l'Hôpital Omar Idrissi Fès

Chirurgie des Paupières et annexes

Chirurgie des Voies lacrymales

INP : 091032979



001626216000091

Casablanca, le le 26/11/2022

ن = RIDA ANINA

PD = 62 mm

SUPICA optique
TAGHOUTI A.
7-9 Passage du Grand Socco (Sumica)
Casablanca - Tél./Fax: 05 22 27 33 83

Left Vision de l'œil

OD: (90, -1,25) +0,75

OU: (90 -1,25)

Left UPN addition + 3.

OD: (90 -1,25) + 3,75

OU: (90, -1,25) + 3.

U. progr. ant. 4 ph.

Dr MBARECHE LAHLOU Sabah
OPHTHALMOLOGISTE
Bd Rahal el Meskini
Casablanca

124, Bd Rahal el Meskini, 5ème étage, Quartier benjdia Casablanca, CP : 20120
entre MARJANE Liberté, L'OREAL et la Maisons VOLVO

Tél. : 05 22 44 20 64 / 05 22 45 20 64 - Tél. fax : 05 22 44 28 94 - E-mail : lah lou.nourlyakine@gmail.com
en cas d'urgencesappelez 0665 07 33 13

**TAGNAOUTI A.**

OPTICIEN OPTOMETRISTE DIPLOME D'ETAT

7 - 9 Passage du Grand Socco (Sumica)

Tél. : 212 5 22 26.16.14

Tél/Fax : 212 5 22 27.33.83

CASABLANCA - MAROC

ICE : 001740389000080

Casablanca, le

7/12/2022

FACTURE 31289

Mme Rida Amine

Dr Mbareche Lahcen

Vision de loin	Vision de près
OD : cyl sph	OD : cyl sph
OG : cyl sph	OG : cyl sph

Double Foyer	Progressifs
OD : cyl 1,25 à 90° sph	+ 0,75 Add + 3,00
OG : cyl 1,25 à 90° sph	+ 0,75 Add + 3,00

Quantité :	Désignation	Prix
1	MONTURE Optique	900 dhs
2	VERRE progressifs organique 1,56 blanc mitre flot Pre cal n° de numérotation OD Cr: 431	2500 dhs

Montant en lettre : Trois Mille Quatre Cent Dirhams	TOTAL	3400 dhs
---	-------	----------

RL : 2023 68 Cabs	INPE: 095005997	INPE: 095005997	ICE: 001740389000080	Cachet, signature
-------------------	-----------------	-----------------	----------------------	-------------------

sumica optique
TAGNAOUTI A
7-9 Passage du Grand Socco (Sumica)
Casablanca - Tél/Fax: 05 22 27 33 83

PATENTE N° 33105988